

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 21 novembre 2022, à 19h03, au Centre Primevère à Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Benoit Desrochers, conseiller, Olivier Guilbert Choinière, conseiller, Pierre Coutu, conseiller, Josée Leclair, conseillère, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Perreault, maire suppléant.

Sont absents : Monsieur Louis Bérard, maire et Marie-Claude Ayotte, conseillère

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Serge Perreault, maire suppléant, constate le quorum à 19h03, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2022-11-256

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Josée Leclair

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Greffe
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2022
4. Trésorerie
  - 4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer
  - 4.2 Consultants juridiques 2023 - Bélanger Sauvé
  - 4.3 Sébastien Brière - Remboursement
  - 4.4 Matricule 1908-59-9335 - PRQ paiement
  - 4.5 Construction Michel Harnois - Escaliers toit mécanique de bâtiment
  - 4.6 Trésors d'Élisabeth - Remboursement partiel police assurance
  - 4.7 Comité de jumelage des Mains pour demain - Remboursement partiel police assurance
  - 4.8 Leblanc Illuminations
5. Période de questions
6. Direction et ressources humaines
  - 6.1 Poste Journalier – Embauche
  - 6.2 Surveillant de patinoire – Ouverture de poste saisonnier
7. Urbanisme et développement économique
  - 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis
8. Loisirs et Parcs
  - 8.1 Corporation des Loisirs - Dépouillement arbre de Noël
9. Hygiène du milieu et environnement
10. Travaux publics
11. Sécurité publique

12. Avis de motion

13. Règlements

13.1 Règlement 525-2022 – Décrétant des dépenses relatives au réseau d'égouts (Final)

13.2 Règlement 527-2022 – Occupation et entretien des bâtiments (Final)

14. Administration

14.1 Déclarations des intérêts pécuniaires - Dépôt

14.2 Corporation de développement de Sainte-Élisabeth – Nominations au conseil d'administration

14.3 Programme rénovations Québec - Subvention

14.4 Centre de services scolaires Samares - Protocole d'entente

14.5 Trésors d'Élisabeth - 2470, Rue Principale

14.6 Mains pour demain - Demande clé pour sous-sol Hôtel de ville

14.7 Club Autoneige Joliette - Demande de droit de passage 2022-2023

15. Rapports des membres du conseil

16. Varia

17. Période de questions

18. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

3. GREFFE

2022-11-257

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2022.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

**D'adopter** le procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2022.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

4. TRÉSORERIE

2022-11-258

**4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer**

Il est proposé par Pierre Coutu

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** les déboursés et comptes à payer, représenté par les chèques numéros 8887 à 8934, au montant de 439,056.43\$ couvrant la période du 17 octobre 2022 au 21 novembre 2022.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.2 Consultants juridiques 2023 - Bélanger Sauvé**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite reprendre l'entente de services forfaitaires qui a déjà existé avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

**ATTENDU QUE** dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, valide pour toute l'année 2023;

**ATTENDU QUE** cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou de la directrice générale et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

**ATTENDU** qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité.

Il est proposé par Benoît Desrochers

**Il est résolu :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**QUE** la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 26 octobre 2022 pour un montant de 200\$ par mois et ce, pour toute l'année 2023, déboursés et taxes en sus.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2022-11-260

#### **4.3 Sébastien Brière - Remboursement**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 3380, Rang Haut de la Rivière avait comme projet l'agrandissement d'un bâtiment accessoire pour l'aménagement d'un logement multigénérationnel;

**ATTENDU QUE** selon les règlements en vigueur, seul un bâtiment principal peut accueillir un logement multigénérationnel;

**ATTENDU QUE** M. Brière a encourus des frais d'arpenteurs en préparation de son dossier d'agrandissement d'un bâtiment accessoire pour l'aménagement d'un logement multigénérationnel.

Il est proposé par Josée Leclair

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** le remboursement des frais de préparation du plan d'implantation du bâtiment accessoire au montant de 603.62\$ taxes incluses à M. Sébastien Brière.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2022-11-261

#### **4.4 Matricule 1908-59-9335 - PRQ paiement**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a approuvé une subvention de 5,000\$ pour les travaux de rénovations via la résolution 2022-08-196;

**ATTENDU QUE** les travaux sont complétés;

**ATTENDU QUE** 50% de la subvention provient de la Société d'Habitation du Québec à travers le programme PRQ.

Il est proposé par Pierre Coutu

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** le paiement de la subvention de 5,000\$ à M. Michel Houle.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2022-11-262

#### **4.5 Construction Michel Harnois - Escaliers toit mécanique de bâtiment**

**ATTENDU QUE** les escaliers de secours arrière du 2195, rue Principale ont atteint leur durée de vie;

**ATTENDU QUE** le toit où sont abrités les unités de mécanique de bâtiment n'est pas sécurisé selon les normes actuelles (rampe).

Il est proposé par Benoît Desrochers

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** le mandat de la firme Construction Michel Harnois et Fils Inc au montant de 14,600\$ plus taxes, le tout selon l'offre de services en annexe pour en faire partie intégrante.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2022-11-263

**4.6 Trésors d'Élisabeth - Remboursement partiel police assurance**

**ATTENDU QUE** les Trésors d'Élisabeth est un organisme reconnu par la municipalité.

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** le remboursement de 25% du coût total de la prime d'assurance 2022 au Trésors d'Élisabeth, soit un montant de 400.35\$.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2022-11-264

**4.7 Comité de jumelage des Mains pour demain - Remboursement partiel police assurance**

**ATTENDU QUE** le Comité de jumelage des Mains pour demain est un organisme reconnu par la municipalité.

Il est proposé par Josée Leclair

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** le remboursement de 25% du coût total de la prime d'assurance 2022 au Comité de jumelage des Mains pour demain, soit un montant de 109\$.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2022-11-265

**4.8 Leblanc Illuminations**

Il est proposé par Josée Leclair

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** l'achat d'un système de lumières extérieures, le tout selon la soumission !07469, en annexe pour en faire partie intégrante, au montant de 12,358.75 plus taxes à Leblanc Illuminations et d'appliquer la dépense au g/l Immobilisations Bâtiments.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES**

2022-11-266

**6.1 Poste Journalier – Embauche**

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a actuellement un poste permanent de journalier de vacant;

**CONSIDÉRANT QU'UN** processus d'affichage et d'appel de candidatures interne d'abord, conformément à la convention collective en vigueur, puis externe ensuite a été réalisé;

**CONSIDÉRANT QUE** Félix Provost Vanier rencontre toutes les exigences demandées pour le poste de journalier.

Il est proposé par Pierre Coutu

**Il est résolu :**

**D’EMBAUCHER** Félix Provost Vanier à titre de journalier au service des travaux publics et de l’hygiène du milieu, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur, et ce, à partir de la présente résolution.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

**2022-11-267**

## **6.2 Surveillant de patinoire – Ouverture de poste saisonnier**

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

**Il est résolu :**

**D’AUTORISER** l’ouverture d’un poste saisonnier (hiver) à titre de Surveillant de patinoire (col bleu);

**DE CONFIRMER** l’horaire de travail suivant :

Jeudi 18h00 à 21h00

Vendredi 18h00 à 21h00

Samedi 13h00 à 21h00

Dimanche 13h00 à 21h00

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2022-11-268**

### **7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis**

Dépôt du rapport mensuel d’émission de permis et certificats.

## **8. LOISIRS ET PARCS**

**2022-11-269**

### **8.1 Corporation des Loisirs - Dépouillement arbre de Noël**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité, en collaboration avec la Corporation des Loisirs, organise le dépouillement de l’arbre de Noël le 10 décembre prochain au gymnase de l’école Emmélie-Caron.

**CONSIDÉRANT QUE** la magie de Noël nous permet d’avoir la visite du Père Noël pour la distribution des cadeaux.

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

**Il est résolu :**

**D’AUTORISER** un budget de 1,500\$ pour le lait et biscuits du Père Noël, la nourriture spécialisée pour Tornade, Danseur, Furie, Fringant, Comète, Cupidon, Tonnerre, Éclair et Rudolph.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

**9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**10. TRAVAUX PUBLICS**

**11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**12. AVIS DE MOTION**

**13. RÈGLEMENTS**

2022-11-270

**13.1 Règlement 525-2022 – Décrétant des dépenses relatives au réseau d'égouts (Final)**

Il est proposé par Benoît Desrochers

**Il est résolu :**

**D'ADOPTER** le Règlement final 525-2022 – Décrétant des dépenses relatives au réseau d'égouts.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2022-11-271

**13.2 Règlement 527-2022 – Occupation et entretien des bâtiments (Final)**

Il est proposé par Josée Leclair

**Il est résolu :**

**D'ADOPTER** le Règlement final 527-2022 – Occupation et entretien des bâtiments.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**14. ADMINISTRATION**

2022-11-272

**14.1 Déclarations des intérêts pécuniaires - Dépôt**

La directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

M. Benoît Desrochers                      Siègne 2

2022-11-273

**14.2 Corporation de développement de Sainte-Élisabeth – Nominations au conseil d'administration**

Il est proposé par Josée Leclair

**Il est résolu :**

**DE CONFIRMER** la nomination de Mme Éleine Sylvestre en tant qu'administratrice du conseil d'administration de la Corporation de développement de Sainte-Élisabeth.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2022-11-274

#### **14.3 Programme rénovations Québec - Subvention**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Rénovations Québec de la part du propriétaire du dossier matricule 1506-82-5490;

**ATTENDU QUE** la demande du dossier 2022-002 (Matricule 1506-82-5490) est conforme au règlement 511-2020-1.

Il est proposé par Pierre Coutu

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** une aide financière totale de 10,000\$ (5,000\$ provenant de la Municipalité et 5,000\$ provenant de la SHQ), le tout aux conditions prévues au règlement 511-2020-1 et à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2022-11-275

#### **14.4 Centre de services scolaires Samares - Protocole d'entente**

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** Mme Catherine Haulard, directrice générale à signer le protocole d'entente pour le prêt du gymnase de l'école Emmélie-Caron avec le Centre de services scolaires Samares.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2022-11-276

#### **14.5 Trésors d'Élisabeth - 2470, Rue Principale**

**ATTENDU QUE** les services auprès de la population défavorisée des Trésors d'Élisabeth est primordial pour nos services d'entraide;

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection du Centre multifonctionnel Gervais Bélanger s.p. sont suspendus en attente d'une réponse du MAMH dans le dossier du programme d'aide financière PRACIM.

Il est proposé par Josée Leclair

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** le prêt, à titre gratuit, du bâtiment situé au 2470, Rue Principale au Trésors d'Élisabeth à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**DE CONFIRMER :**

**QUE** les Trésors d'Élisabeth devront ajouter ce bâtiment ainsi que les usages avec leur compagnie d'assurance en ajoutant la municipalité de Sainte-Élisabeth comme assurée additionnel;

**QUE** le déneigement des escaliers extérieurs sera sous la responsabilité des Trésors d'Élisabeth.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*



2022-11-277

**14.6 Comité des Mains pour demain - Demande clé pour sous-sol Hôtel de ville**

**ATTENDU QUE** le Comité des Mains pour demain à accès au sous-sol de l'Hôtel de ville pendant les heures régulières des bureaux municipaux;

**ATTENDU QUE** qu'actuellement la municipalité prête les locaux de Primevère au comité à titre gratuit pour la tenue de leurs réunions.

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

**DE CONFIRMER** le statut quo quant à l'accès du sous-sol de l'Hôtel de ville, qui devra continuer de se faire pendant les heures régulières des bureaux municipaux.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-11-278

**14.7 Club Autoneige Joliette - Demande de droit de passage 2022-2023**

**ATTENDU** la demande de droit de passage et de signalisation pour motoneiges du Club Autoneige Joliette Inc;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est à l'effet d'autoriser le passage des motoneiges sur certaines voies publiques soit : entre le 2321 et le 2351, Rang Saint-Pierre et sur le Rang Petite Chaloupe (près du Chemin Bérard).

Il est proposé par Pierre Coutu

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** le passage de motoneiges sur la voie publique, aux endroits indiqués à la présente résolution, et de demander l'installation, aux frais du Club Autoneige Joliette Inc, de pancartes d'avertissement de passage de motoneiges et de toute autre signalisation pour assurer la sécurité de tous les usagers.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**15. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil font rapport de leurs activités

**16. VARIA**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2022-11-279

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Josée Leclair

**Il est résolu**

**QUE** la présente séance soit levée à 20h30.

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*